MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-058

Approuvant la signature d'une convention avec l'Association Chainon Ile-de-France

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que la ville de Marcoussis souhaite encourager la création et la diffusion artistique sur son territoire en accueillant des spectacles co-organisés avec les réseaux culturels franciliens dont fait partie L'ASSOCIATION CHAINON ILE DE FRANCE pour l'événement « « REGION EN SCENE » sur l'année 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un contrat pour matérialiser ces échanges ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Il est conclu une convention avec L'ASSOCIATION CHAINON ILE DE FRANCE sise au 110, rue Claude Chappe – Théâtre Eurydice – 78370 Plaisir et la ville de Marcoussis.

ARTICLE 2
La présente convention a pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties pour l'organisation de la journée « REGION EN SCENE » le 21/03/2024 dans les locaux municipaux du parc des Célestins de Marcoussis.

ARTICLE 3
La présente convention engage la ville à refacturer à l'association les frais de personnel engagés pour la tenue de cet événement dont les montants sont inscrits au budget 2024, service 31610.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 12/03/2024

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240312-DEC2024-058-AU
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024